

Règlement tournoi pilotes

Article 1

Les pilotes du Comité de l'Ain Tennis de Table organisent sur 32 tables leur tournoi interrégional homologué ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. des ligues Rhône Alpes, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Provence
(sauf les joueurs qualifiés pour les titres et barrages du championnat par équipes et personnes qualifiées pour des épreuves départementales)

Le dimanche 18 avril 2010 au gymnase des bords de Veyle à Mézériat (01)

Article 2

Ce tournoi sera constitué des tableaux suivants :

Tableaux	Pointage	Début
NC/8 (<899 pts) (A)	8h15 - 8h45	9h00
NC/14 (<1499 pts) (B)	8h15 - 8h45	9h00
NC/10 (<1099 pts) (C)	11h15 - 11h45	12h00
NC/16 (<1699 pts) (D)	11h15 - 11h45	12h00
Nostalgie (E)	14h15 - 14h45	15h00
NC/12 (<1299 pts) (F)	16h45 - 17h15	17h30
Numérotés moins de 2200 pts (G)	16h45 - 17h15	17h30

La licence portant mention de certificat médical sera exigée au pointage. A défaut, une pièce d'identité et un certificat médical valide devront être fournis. A défaut, le joueur (la joueuse) ne sera pas admis à participer, même en étant régulièrement inscrit.

Article 3

Seuls les benjamins et benjamines figurant sur la liste fédérale seront autorisés à participer à l'épreuve.

Article 4

Les parties des tableaux A, B, C, D, F, et G se déroulent au meilleur des 5 manches avec 2 qualifiés par poules.

Article 5

Les parties du tableau nostalgie (E) se déroulent en manches de 21 points avec 5 services chacun, au meilleur des 3 manches. Les résultats de ce tableau ne pourront être pris en compte pour des performances ou contre performances. Le nombre d'inscriptions est limité à 64 pour ce tableau.

Article 6

Le juge arbitre est M. PERON Roger

Le juge-arbitre adjoint est M. LOPES Fabien

Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur / joueuse dans son tableau.

Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

Le tournoi étant homologué, tous les résultats seront comptabilisés pour le classement F.F.T.T.

Article 7

L'arbitrage des parties sera effectué par les joueurs. Tout joueur éliminé d'un tableau sera exclu des tableaux où il est encore qualifié dans le cas d'un refus d'arbitrage.

Article 8

Les balles sont fournies par les joueurs.

Une tenue et un esprit sportif sont de rigueur.

Article 9

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident

Article 10

Les droits d'engagement sont fixés à :

	Avec réservation	Sur place
1 tableau	7 €	9 €
2 tableaux	13 €	16 €
3 tableaux	18 €	22 €
Nostalgie	4 €	4 €

Article 11

Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner, buvette et restauration seront disponible sur place.

Article 12

La fin des réservations de tous les tableaux sera effective le samedi 17 avril 2009 à 20 H.

Les inscriptions parvenues après cette date seront prises en compte, si le nombre d'inscrits pour la tranche horaire n'excède pas le nombre de tables disponibles (32 poules par tranche horaire) et en appliquant la sur tarification prévue à l'article 10 (« sur place »).

Article 13

Les engagements seront reçus jusqu'au samedi 17 avril 2009 à 19 H. par Cyril BERTHIER :

Cyril BERTHIER
30 rue Jules Guesde
71200 LE CREUSOT

Téléphone
Fixe : 09.50.93.27.39
Portable : 06.83.21.25.73

E-mail : cyril.berthier@hotmail.fr

Article 14

La dotation du tournoi est de 1340 €

Les tableaux seront primés à partir des 1/4 de finale sous réserve qu'ils comptent au moins 36 inscrits.

Tableau des lots :

Tableaux	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	1/4 finaliste
NC/8 (<899 pts)	45 €	20 €	10 €	7 €
NC/10 (<1099 pts)	55 €	25 €	12 €	7 €
NC/12 (<1299 pts)	65 €	30 €	15 €	7 €
NC/14 (<1499 pts)	80 €	40 €	20 €	7 €
NC/16 (<1699 pts)	100 €	50 €	30 €	7 €
Numérotés – de 2200 pts	140 €	80 €	40 €	7 €
Nostalgie	80 €	40 €	20 €	7 €

Les vainqueurs et finalistes seront récompensés en espèces.

Le reste des prix sera constitué de bon d'achats et d'espèces.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les lots ou d'annuler un tableau en cas d'inscriptions insuffisantes.